



**Championnat
départemental des clubs,
jeunes
CDCJ
Allier 2014**



REGLEMENT

Objectif

Faire jouer les jeunes du CD 03 dans une compétition mettant en valeur « l'esprit club » et créer dans les saisons à venir des différents niveaux par le biais de divisions.

Les jeunes sont engagés, selon leur âge, en Benjamins / Minimes ou Cadets / Juniors
Chaque équipe est composée de 4 joueurs et 1 ou 2 remplaçants facultatifs. Les équipes seront inscrites nominativement en début de championnat.

Article 1 : Tous les clubs affiliés à la FFPJP par le biais du CD 03 peuvent inscrire une ou plusieurs équipes à ce championnat.

Les ententes seront autorisées entre deux clubs (effectif de jeunes parfois insuffisant) mais le panachage est impossible (un joueur inscrit dans une équipe ne pourra pas entrer dans une autre équipe).

Article 2 : les inscriptions sont gratuites

Article 3 : Le championnat se déroule en poules de 3 ou 4 équipes par catégories

Article 4 : Les rencontres se déroulent sur le terrain du club le premier noté sur la feuille du tirage
la prise de rendez-vous reste à la charge de ce club.
le calendrier est établi par le CD 03.

Les deux clubs concernés s'accordent sur la journée et l'horaire choisis.

Article 5 : L'équipe recevant doit fournir les feuilles de match et les transmettre par courrier ou courriel dès le lendemain au responsable du CDCJ.

Article 6 : Une journée finale sera organisée regroupant tous les joueurs.

Article 8 : - Les équipes formées de 5 joueurs maximum (4+1 remplaçant) sont notées sur la feuille de match.

-Les rencontres se déroulent dans l'ordre : 4 Tête à Tête / 2 Doublettes/ 1 Triplette /
exercices de tirs et points

-Tête à Tête : 2 points par victoire, soit un maximum possible de 8 points

- Doublettes : 4 points par victoire, soit un maximum possible de 8 points

-Triplette : la victoire : 6 points.

- 3 exercices de points + 3 exercices de tir :

2 points pour le vainqueur de l'ensemble des exercices, 1 point en cas d'égalité

-Au total, une équipe peut inscrire 24 points.

Article 9 : Un haut de tenue homogène est obligatoire pour les joueurs de l'équipe pendant toute la rencontre. (Tête à tête, doublette, Triplette, Exercices)

Article 10 : Les remplacements éventuels en cours de parties peuvent intervenir sauf pour le tête à tête.

Chaque remplacement doit être signalé par le l'éducateur ou l'initiateur de l'équipe à l'éducateur ou l'initiateur de l'équipe adverse.

Article 11 : Pour le classement de chaque rencontre, les victoires sont créditées de 3 points, les matchs nuls de 2 points, les défaites de 1 point et les forfaits de 0 point, avec un goal-average de -13

Article 12 : En cas d'égalité au classement final, le goal-average particulier sera pris en compte.